



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

RG FFF
Article 160

**

Communiqués LPIFF

**

Finales des Coupes VDM
+
Engagements
Coupes 94

Procès-verbaux

Commission Foot à
Effectif Réduit

**

Commission Organisation
des Championnats &
Coupes

**

Commission des Statuts
& Règlements

**

Commission du
Calendrier

Annexes

Amendes

A Consulter sur Footclub

Commission de Discipline

**

Commission
Départementale d'Appel



Egalement
Consultable sur
notre site
internet

[http://
districtvaldemarne.fff
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE



Stade Octave Lapize,
3 Rue Entoncement, 94350, Villiers-sur-Marne

SAMEDI 17 JUIN 2023

HORAIRE	CATEGORIE	CLUBS	TERRAINS
14h00	U14 VDM	Fontenay US / Jonville RC	TERRAIN N°1 Herbe t-J.J. COMBAL'3
14h30	U14 AMITIE	Charenton CAP 2 / Villejuif US 2	TERRAIN N°2 Synthétique
15h00	U15F	VGA St Maur F / US Créteil Lusitanos	TERRAIN N°3 Synthétique
16h30	SENIORS F	VGA St Maur F / Co Cachan	TERRAIN N°1 Herbe t-J.J. COMBAL'3
17h00	ENTREPRISE	APSAP E. Roux / Waywouywear FL	TERRAIN N°2 Synthétique

DIMANCHE 18 JUIN 2023

HORAIRE	CATEGORIE	CLUBS	TERRAINS
09h15	CDM	Villeneuve AFC 5 / Minhotos de Braga US 5	TERRAIN N°3 Synthétique
09h30	ANCIENS	Orly AC 2 / Rungis US 12	TERRAIN N°2 Synthétique
11h30	-45	Boissy FC 13 / Bry FC 15	TERRAIN N°3 Synthétique
11h45	U20 VDM	US Créteil Lusitanos / Lusitanos St Maur US	TERRAIN N°2 Synthétique
13h45	U16 AMITIE	Maisons Alfort FC / Villejuif US 2	TERRAIN N°3 Synthétique
14h00	U16 VDM	Maison Alfort FC / US Ivry	TERRAIN N°2 Synthétique
16h15	SENIORS AMITIE	Vitry ES 3 / Rungis US 2	TERRAIN N°3 Synthétique
16h30	U16 VDM	Choisy le Roi AS / US Créteil Lusitanos	TERRAIN N°2 Synthétique
16h45	SENIORS VDM	Charenton CAP / US Créteil Lusitanos 2	TERRAIN N°1 Herbe t-J.J. COMBAL'3



ENGAGEMENTS COUPES VDM

94 CLUBS
2023/2024

*vous ont été adressé par
mail + à l'intérieur du
journal + site internet*

Comment bien compléter votre dossier :

Imprimer la feuille des
« ENGAGEMENT
COUPES VDM 2023 »,
la compléter et nous la
renvoyer par mail
(secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)

ou par courrier (District du Val
de Marne de Football 131
boulevard des alliés 94500
Champigny/Marne).

Le montant total
(engagements Coupes +
Cotisation Obligatoire) sera
débité de votre compte club
FIN OCTOBRE 2023, après
vérification des
engagements).

**IMPORTANT !! Prendre
connaissance de la note
« INFORMATIONS 2023 »**

*La date limite de dépôt
est fixée 15 Juillet
2023.*

COMPTE CLUB Information à l'intérieur du journal

Appel à CANDIDATURES



ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT « 7 Octobre 2023 »

Cahier des charges : 1 grande salle (150 places assises) + 1 Estrade + Hall d'accueil

* * * *

Les candidatures 24ème Tournoi International U16 « Octobre 2023 »
sont ouvertes !!

(Cahier des charges : 1 Terrain en herbe en bon état + éclairage + minimum 4 vestiaires)

*Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention de
Monsieur le Président du District du val de marne.*

Edition N° 631 du Jeudi 8 Juin 2023

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>


**Documents & * Procès-Verbaux*

2ème RELEVÉ « COMPTE-CLUB » DE LA SAISON 2022/2023

Arrêté à la date du 31 Mai 2023, est disponible via FOOT CLUB

PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVÉ N° 21

Sur le Site du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL, tout en bas cliquez sur :

1. **FOOTCLUBS** (puis indiquer votre « **MOT DE PASSE** » du club),
2. **ORGANISATION** (dans le menu) ?
3. **EDITIONS** et **EXTRACTION** (puis cliquez sur le dernier relevé en choisissant :
DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL (8006) puis **VALIDER**,
4. **CLIQUEZ** sur l'ICONE  (en haut à gauche) : « **TRAVAUX DEMANDES** »,
5. **SELECTIONNEZ** « **RELEVÉ N° 21** » (pour imprimer le « coupon » à joindre à votre règlement).

Le mode de paiement est par VIREMENT sur la banque BRED :

(Ne pas oublier d'indiquer le n° d'affiliation + RELEVÉ N° 21),

ou à nos guichets, aux horaires d'ouverture

ou en espèces,

Ou par chèque : n'oubliez pas de préciser au dos du chèque le n° d'affiliation + RELEVÉ N° 21.

Un mail a été adressé sur toutes les boîtes mails des CLUBS.

DATE LIMITE DE REGLEMENT LE 14 JUIN 2023

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2023/2024

Vous êtes disponible à compter de la **saison 2023 & 2024**, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que **Membre Bénévole d'une Commission**.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés

94500 Champigny sur Marne ou par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

INFO CLUBS

LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Utile indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

RAPPEL IMPORTANT

AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2022 & 2023

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison. Il est applicable dès la 1^{ère} journée de Championnat.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

Seniors D1, D2, D3

U16 D1, D2,

FUTSAL D1 et D2

Féminins D1

U14 D1

U18 D1, D2,

CDM D1

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant.

Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif

CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement (*) aux alentours du 20 Septembre 2022, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres

ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue aux alentours du 25 de chaque mois (1^{er} virement qui sera fait : Octobre 2022).



Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

Attention !!!

Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS

Pour ces matchs, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94

2022/2023

JUIN	1	8	15	22	29
JUILLET	6	20			



Communiqués

Fin de saisie des demandes de licences pour la saison 2022/2023

Comme annoncé à la mi-mars, la **Ligue** a franchi le cap des **300 000 licencié(e)s**, ce qui la place au 11^{ème} rang des *Fédérations Sportives Nationales*. Pour se rapprocher voire dépasser la 10^{ème} Fédération Sportive (*la Fédération Française de Rugby*), il ne nous reste plus que quelques jours !

En effet, afin d'effectuer les paramétrages nécessaires au démarrage de la saison **2023/2024** dans les meilleures conditions, la F.F.F. ferme l'accès à la saisie des licences au titre de la saison 2022/2023 **le Dimanche 30 Avril prochain**.

Au-delà de cette date, vous ne pourrez plus saisir de demandes de licences via **Footclubs**.

Demandes de licences 2023/2024 : Mise à jour des photos et des adresses mails

Afin de vous permettre de préparer la nouvelle saison dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de mettre à jour, dès à présent, les adresses mails de vos licenciés ainsi que leurs photos.

Concernant les photos, à partir du 1^{er} Mai prochain, vous pourrez renouveler, sur Footclubs, les photos de vos licenciés dont la durée de validité est à échéance à l'issue de la présente saison.

Comment savoir si une photo doit être renouvelée ? Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera **signalé par un encadré rouge en face de son nom**. Lorsque vous vous positionnez sur cet encadré, la mention « **photo invalide** » apparaîtra ; il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

Pour rappel, la photographie est une pièce obligatoire pour toute demande de licence ; à défaut d'une photographie valide, la demande de licence sera donc refusée.

Concernant la mise à jour des adresses mails (ou la saisie de ces adresses), elle est nécessaire afin de préparer au mieux la mise en place au sein du club de la dématérialisation des demandes de licences.

Pourquoi ? La formulation de vos demandes de licences via la dématérialisation permet de réduire (i) la charge administrative du club (s'il y a toujours un travail de vérification des informations, le club n'a plus à scanner les documents de chacun de ces licenciés) et (ii) le temps de traitement par la Ligue de vos demandes de licence.

NB : à ce jour, sont concernées par la dématérialisation les demandes de licences « R » et « A » des joueurs, dirigeants, volontaires et arbitres.



Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)	<ul style="list-style-type: none">- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ)- Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel)- PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association)- Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)	<ul style="list-style-type: none">- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ)- Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>)- PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association)- Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en <u>la pratique du football</u>.- PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)	<ul style="list-style-type: none">-PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution)- PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)	Récépissé de déclaration de modification en Préfecture
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT	PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture



Licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

Support de la feuille de match	Modalités de présentations des licences
Tablette (F.M.I)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club recevant
Papier	De manière dématérialisée, sur Footclubs Compagnon OU Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie (<i>document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre</i>)

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

- ◇ Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné

+

- ◇ La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

NB : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 sus-visé :

- ◇ Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (*ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club*)
- ◇ Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence (*pour les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière ou pour ceux dont la durée de validité du précédent certificat médical est expiré*)

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE



**Stade Octave Lapize,
3 Rue Entroncamento, 94350, Villiers-sur-Marne**

SAMEDI 17 JUIN 2023

HORAIRE	CATÉGORIE	CLUBS	TERRAINS
14h00	U14 VDM	Fontenay US / Jonville RC	TERRAIN N°1 Herbe ("J.J. COMBAL")
14h30	U14 AMITIE	Charenton CAP 2 / Villejuif US 2	TERRAIN N°2 Synthétique
15h00	U15F	VGA St Maur F / US Créteil Lusitanos	TERRAIN N°3 Synthétique
16h30	SENIORS F	VGA St Maur F / Co Cachan	TERRAIN N°1 Herbe ("J.J. COMBAL")
17h00	ENTREPRISE	APSAP E. Roux / Waywouywear FL	TERRAIN N°2 Synthétique

DIMANCHE 18 JUIN 2023

HORAIRE	CATÉGORIE	CLUBS	TERRAINS
09h15	CDM	Villeneuve AFC 5 / Minhotos de Braga US 5	TERRAIN N°3 Synthétique
09h30	ANCIENS	Orly AC 2 / Rungis US 12	TERRAIN N°2 Synthétique
11h30	+45	Boissy FC 13 / Bry FC 15	TERRAIN N°3 Synthétique
11h45	U20 VDM	US Créteil Lusitanos / Lusitanos St Maur US	TERRAIN N°2 Synthétique
13h45	U16 AMITIE	Maisons Alfort FC / Villejuif US 2	TERRAIN N°3 Synthétique
14h00	U16 VDM	Maison Alfort FC / US Ivry	TERRAIN N°2 Synthétique
16h15	SENIORS AMITIE	Vitry ES 3 / Rungis US 2	TERRAIN N°3 Synthétique
16h30	U18 VDM	Choisy le Roi AS / US Créteil Lusitanos	TERRAIN N°2 Synthétique
16h45	SENIORS VDM	Charenton CAP / US Créteil Lusitanos 2	TERRAIN N°1 Herbe ("J.J. COMBAL")



Skita

Crédit



Mutuel



Engagements Coupes du Val-de-Marne de Football

Saison 2023-2024



Nom du club : N° d'affiliation :

Nom du correspondant.....Téléphone du correspondant :

Type de compétitions	Engagements Coupes	Nombre d'équipes engagées	Montant en € par équipe	Coût en €
Samedi après-midi	U14 VDM (Max. 1 équipe)		X 15,20 €	
	U14 Amitié (Max. 6 équipes)			
	Séniors Entreprise (Max. 3 équipes)			
	U15 Féminines (Max. 4 équipes)			
	U18 Féminines (Max. 4 équipes)			
	Séniors Féminines (Max. 4 équipes)			
Dimanche matin	CDM (Max. 5 équipes)			
	Anciens (Max. 5 équipes)			
	+ 45 ans			
Dimanche après-midi	U16 VDM (Max. 1 équipe)			
	U16 Amitié (Max. 6 équipes)			
	U18 VDM (Max. 1 équipe)			
	U20 VDM (Max. 2 équipes)			
	Séniors VDM (Max. 1 équipe)			
	Séniors Comité (Max. 6 équipes)			
Futsal	Seniors Futsal (Max. 4 équipes)			

Cotisation obligatoire : **40,00 €**

***TOTAL GENERAL :** €


Date et signature du Président

*** Mode de règlement**

Le montant total (engagements Coupes + Cotisation Obligatoire) sera débité de votre compte club FIN OCTOBRE 2023, après vérification des engagements)

A retourner impérativement avant le 15 JUILLET 2023

En cas de difficulté pour compléter le dossier, veuillez contacter le secrétariat au **01.55.96.11.00**

A envoyer à  secretariat@districtvaldemarne.fff.fr



ENGAGEMENTS COMPLEMENTAIRES « DERNIERES DIVISIONS » 2023/2024

Fiche à retourner obligatoirement avant le 5 Septembre 2023

(Aucune demande supplémentaire ne sera prise sans l'envoi de cette fiche)

NOM DU CLUB :

N° AFFILIATION :

SENIORS	
Division :	Terrain :
	Horaire :
Division :	Terrain :
	Horaire :

U18	
Division :	Terrain :
	Horaire :
Division :	Terrain :
	Horaire :

U16	
Division :	Terrain :
	Horaire :
Division :	Terrain :
	Horaire :

U14	
Division :.....	Terrain :
	Horaire :
Division :.....	Terrain :
	Horaire :

CDM	
Division :.....	Terrain :
	Horaire :
Division :.....	Terrain :
	Horaire :

ANCIENS	
Division :.....	Terrain :
	Horaire :
Division :.....	Terrain :
	Horaire :

+45 ans	
Division :.....	Terrain :
	Horaire :
Division :.....	Terrain :
	Horaire :

+55 ans	
Division :.....	Terrain :
	Horaire :
Division :.....	Terrain :
	Horaire :

FEMININES	
Division :.....	Terrain :
	Horaire :
Division :.....	Terrain :
	Horaire :

FUTSAL	
Division :.....	Terrain :
	Horaire :
Division :.....	Terrain :
	Horaire :

Observations :.....
.....
.....



INFORMATIONS IMPORTANTES

Saison 2023/2024



Alternances & Terrains clubs

Pour les alternances, le District utilisera les feuilles d'engagement de la LPIFF.
Pensez à les remplir clairement pour une meilleure gestion de vos demandes.

Renseignements Clubs

Tous les Clubs doivent obligatoirement via FOOTCLUBS mettre à jour les coordonnées des *Membres (Noms & Prénoms & Fonctions, Adresses, Téléphone, Fax etc...)*

ATTENTION IMPORTANT :

S'il manque un des Membres suivants constituant le bureau de votre club : **PRESIDENT & TRESORIER & SECRETAIRE** et/ou que « **ce Bureau** » n'a pas été validé par vos soins, **vous ne pourrez pas accéder aux menus :**

« Organisation/Membre du club » ou « Licences/Renouvellement » ou « Licences/Demande » ou « Educateurs/Renouvellement » ou « Educateurs/ Demande »

Par ailleurs, nous demandons **à tous les clubs** de bien renseigner le « **RESPONSABLE SECURITE** » (*Son rôle consiste à être l'interlocuteur privilégié dans le cadre de classement d'un match « Sensible » et/ou auprès des services de Police et du Commandant Delord, référent de notre Département de la Lutte contre les incivilités.*)

Foot-Réduit -Toutes Catégories :

U6/U7-U8/U9-U10/U11-U12/U13 Filles et Garçons

Les inscriptions s'effectueront par formulaire qui sera adressé à tous les clubs prochainement.

Formulaires à jour sur notre site internet

- ☞ 1 Demande de classification « match sensible »
- ☞ 1 Demande d'arbitre
- ☞ 1 Demande d'arbitre tournoi
- ☞ 1 Règlement de tournoi « Formulaire Type »
- ☞ 1 Demande d'arbitre tournoi
- ☞ 1 Règlement de tournoi « Formulaire Type »
- ☞ **Les demandes de changements de lieu, d'horaire et de date se font via FOOTCLUB**

Coupes du Val de Marne 2023/2024

Si vous souhaitez que votre club ne participe pas **à une ou plusieurs** Coupes Départementales **Comité, Challenge Amitié, CDM & Anciens, Entreprise**, **il vous suffit de nous le signaler sur un courrier à en-tête du club en précisant bien l'équipe, la catégorie et la Coupe à laquelle vous ne désirez pas l'engager.**

Rappel important : L'engagement des équipes « supérieures » est obligatoire

TERRAINS

Les clubs sont tenus de proposer des terrains classés selon leur niveau de compétition y compris pour les changements en cours de saison

UN MATCH PROGRAMME PAR LE DISTRICT = UN TERRAIN VALIDE

Arbitrage

☞ Les licences Arbitres sont **saisies par les Clubs**.

-La ou les demande(s) arbitre(s) pré-imprimée(s) sont à télécharger sur le site de la LPIFF = <https://paris-idf.fff.fr/documents/?cid=289>

-L'Arbitre fournit à son Club une photo d'identité OBLIGATOIRE puis il remplit et signe la demande de licence en prenant soin de compléter toutes les rubriques afin d'éviter un refus

-Le Club scanne la demande de licence + la photo et les transmet à la Ligue via FOOTCLUBS pour validation

VALIDATION DE LA DEMANDE DE LICENCE PAR LE SERVICE ARBITRAGE DE LA LIGUE.

LA LICENCE RESTE TOUJOURS BLOQUEE AVEC LA PIECE MANQUANTE

« EN ATTENTE VALIDATION MEDICALE »

Attention, la représentativité de votre club ne sera effective que lorsque le ou les Arbitre(s) auront fait le nécessaire auprès de la CRA ou de la CDA (Questionnaire de renouvellement, dossier médical).

Constitution des Calendriers *(nous utiliserons les fiches d'engagements de la LPIFF)*

Pour information : Dans la mesure du possible :

Les U18 et les U16 doivent jouer en alternance quelque soit le nombre d'équipes

Les U18 jouent en lever de rideau de l'équipe "Seniors" 1.

Les U16 jouent en lever de rideau de l'équipe "Seniors" 2.

Dans le cas où ces équipes évoluent sur un autre terrain, elles doivent jouer **obligatoirement** le même jour que l'équipe Seniors 1 ou 2

Mails-Rappel

Seuls les courriers adressés à partir de l'adresse messagerie officielle qui vous a été attribuée par la Ligue de Paris Ile de France de Football sous la nomenclature suivante :@lpiff.fr seront traités par le Secrétariat Administratif du District du Val de Marne.

Pour information :

Votre boîte mail officielle (....@lpiff.fr) doit être consultée et nettoyée régulièrement afin d'éviter qu'elle ne soit saturée. Au-delà du quota autorisé (75 MO), elle risque d'être bloquée et de vous priver d'informations essentielles pour la vie de votre club.

Un mail contenant toute la procédure pour régulariser la situation, lorsque vous approchez ou dépassez la taille autorisée est adressé. Dès réception de ce mail, suivez les procédures pour la messagerie dans la rubrique **Infos pratiques** sur le site de la Ligue. Attention aux adresses mails que vous nous indiquez dans FOOTCLUBS, parfois celles-ci sont erronées ou n'existent plus. Pour tous les renseignements complémentaires vous pouvez joindre le service informatique, de préférence par mail ou par téléphone au 01.42.44.12.10 de 9h30 à 12h30 uniquement. **Merci de bien vouloir prendre note de ces informations importantes.**

DEFRAIEMENT DES ARBITRES PAR VIREMENT

Les Clubs ont adopté lors de l'Assemblée Générale du 14 Octobre 2017 à Choisy :

« le défraiement des arbitres par virement » La mesure continue pour la saison 2023/2024

-Nous transmettre rapidement votre nouveau RIB si changement de domiciliation de banque-

TOUS LES CLUBS AURONT UN PRELEVEMENT UNIQUE DE « 10 EUROS » POUR LA SAISON –Frais Bancaires-sur le dernier prélèvement.

2^{ème} RELEVÉ "COMPTE CLUB N° 21 » SAISON 2022/2023

Arrêté à la date du 30 mai 2023

Votre relevé est consultable et imprimable via FOOTCLUBS

A l'ouverture de FOOTCLUBS, 2 messages vous informent qu'un nouveau relevé de compte est "disponible" et qu'il est "non réglé".

The screenshot shows the FOOTCLUBS interface. At the top, there are statistics: Licences (0), Educateur (0), Joueurs fédéraux (0), and Compétitions (140). Below these are messages from the Fédération and District. A callout box on the right highlights the 'COMPTABILITÉ' section, which shows '1 relevé(s) non réglé(s)'. Arrows point from this callout to the 'Nouveau relevé de compte disponible' message in the District section.

Consultation dans FOOTCLUBS

En cliquant soit sur le message ci-dessus « 1 relevé non réglé » soit sur « Menu - Organisation - Etat du compte », vous arriverez sur l'écran où apparaît la somme « à payer ».

The screenshot shows the 'Etat du compte' page. It includes a navigation menu on the left and a table of account entries. The table has columns for 'Centre de gestion', 'Solde en comptabilité', 'Date', 'Montant', and 'Dernier relevé'. The 'Dernier relevé' column includes a 'Suivi' sub-column. The entry for 'DISTRICT DES FLANDRES' shows a balance of 598.12 (Débit) and a date of 07/11/2017, with a 'Suivi' of '598.12 à payer'.

Centre de gestion	Solde en comptabilité	Date	Montant	Dernier relevé	Suivi
FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL	Non disponible				
LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS-DE-FRANCE	542.00 (Débit)	04/10/2017	2 398.00		Réglé
DISTRICT DES FLANDRES	598.12 (Débit)	07/11/2017	598.12		598.12 à payer

Sur la ligne du District | VDM DE FOOT cliquez sur « dernier relevé - montant », vous pourrez prendre connaissance de toutes les écritures du relevé concerné.

Vous pouvez imprimer ce relevé pour la comptabilité de votre club :

« Editions et extractions : 8006 District Val de Marne - choisir dernier relevé – relevé complet - valider

Footclubs
Mon espace club 17

Saison 2017-2018

Organisation > Editions et extractions > Derniers relevés

(En savoir +)

Cette fonction est à utiliser pour éditer sur une imprimante le détail des écritures du relevé préparé par chaque centre de gestion. Deux choix d'édition sont disponibles : le relevé complet (à son coupon détachable) ou uniquement le coupon que vous joignez à votre règlement.
Fiche ORGANISATION n° 8 : Editions et extractions et Fiche MISE EN ROUTE n° 5 : Les outils

Organisation

- Identité club
- Utilisateurs Footclubs
- Code OFFIFOOT
- Membres du club
- Educateurs du club
- Collaborations licenciés
- Etat du compte
- Centres de gestion
- Procès verbaux
- Editions et extractions
- Litiges

Détail comptes Derniers relevés Educateurs Membres Fiche club

Compte 8006
8006 DISTRICT DES

Relevé complet Coupon détachable

Valider Rafraîchir

Voilà, le relevé de compte est prêt à imprimer.

Footclubs
Mon espace club 17

Saison 2017-2018

Travaux demandés

(En savoir +)

Cette fonction permet de télécharger et d'imprimer, en cliquant sur leur nom souligné, les documents PDF et XLS qui ont été produits. Les documents sont conservés durant 7 jours en changeant la date en pré sélection.
Fiche MISE EN ROUTE n° 5 : Les outils

Organisation

- Identité club
- Utilisateurs Footclubs
- Code OFFIFOOT
- Membres du club
- Educateurs du club
- Collaborations licenciés
- Etat du compte
- Centres de gestion
- Procès verbaux
- Editions et extractions
- Litiges
- Educateurs
- Compétitions

Depuis Aujourd'hui Statut Mode Prévue le

Afficher

Titre	N°	Type	Demandé le / à	Terminé le / à	Étiquettes	Prévue le	Vol.
<u>Derniers relevés</u>	17672646	PDF	09/11/2017 09:06	09/11/2017 09:06			2

De 1 à 1 sur 1

La date butoir de règlement est fixée au 14 JUIN 2023

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ **Pour** les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 6 Juin 2023

Présents : Mmes POLICON, NYEMBAL, MM. BOUSSARD, CHAMPION, ARNAUD

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District du Val de marne.

AVIS A TOUS LES CLUBS

TOUS LES MATCHS NON DISPUTES A CE JOUR – TOUTES CATEGORIES – SONT NEUTRALISES

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassé pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE



Stade Octave Lapize,
3 Rue Entroncamento, 94350, Villiers-sur-Marne

SAMEDI 17 JUIN 2023

HORAIRE	CATÉGORIE	CLUBS	TERRAINS
14h00	U14 VDM	Fontenay US / Jonville RC	TERRAIN N°1 Herbe ('J.J. COMBAL')
14h30	U14 AMITIE	Charenton CAP 2 / Villejuif US 2	TERRAIN N°2 Synthétique
15h00	U15F	VGA St Maur F / US Créteil Lusitanos	TERRAIN N°3 Synthétique
16h30	SENIORS F	VGA St Maur F / Co Cachan	TERRAIN N°1 Herbe ('J.J. COMBAL')
17h00	ENTREPRISE	APSAP E. Roux / Waywouywear FL	TERRAIN N°2 Synthétique

DIMANCHE 18 JUIN 2023

HORAIRE	CATÉGORIE	CLUBS	TERRAINS
09h15	CDM	Villeneuve AFC 5 / Minhotos de Braga US 5	TERRAIN N°3 Synthétique
09h30	ANCIENS	Orly AC 2 / Rungis US 12	TERRAIN N°2 Synthétique
11h30	-45	Boissy FC 13 / Bry FC 15	TERRAIN N°3 Synthétique
11h45	U20 VDM	US Créteil Lusitanos / Lusitanos St Maur US	TERRAIN N°2 Synthétique
13h45	U18 AMITIE	Maisons Alfort FC / Villejuif US 2	TERRAIN N°3 Synthétique
14h00	U16 VDM	Maison Alfort FC / US Ivry	TERRAIN N°2 Synthétique
16h15	SENIORS AMITIE	Vitry ES 3 / Rungis US 2	TERRAIN N°3 Synthétique
16h30	U18 VDM	Choisy le Roi AS / US Créteil Lusitanos	TERRAIN N°2 Synthétique
16h45	SENIORS VDM	Charenton CAP / US Créteil Lusitanos 2	TERRAIN N°1 Herbe ('J.J. COMBAL')

Le club cité en premier est recevant, il doit impérativement apporter sa tablette, le club cité en second est visiteur, il doit vérifier les couleurs de son adversaire et modifier ses couleurs en cas de couleurs approchantes.

NB : LES CLUBS DOIVENT JOUER SOUS LEURS COULEURS DEPOSEES AU DISTRICT.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

Match N° 24653104 – CSA KREMLIN BICETRE / US IVRY 3 Seniors D2.B du 28/05/2023

Lecture de la feuille de match

La commission enregistre le 2^{ème} forfait non avisé de US Ivry 3

Forfait lors des 3 dernières journées - Amende 100 euros

Match N° 24653506 - FC VAL DE BIEVRE / COM ARCUEIL Seniors D3.B du 4/06/2023

Lecture de la FMI, du rapport de l'arbitre et du rapport du délégué officiel

Match non joué en raison de la dangerosité du terrain-aucun autre terrain n'ayant pu être mis à disposition de FC Val de Bièvre par le Parc du Tremblay.

La commission neutralise la rencontre (aucune rencontre ne pouvant se dérouler après la fin officielle des compétitions).

Match N° 24653415 - ASF LE PERREUX 3 / AS VAL DE FONTENAY Seniors D3.A du 04/06/2023

Lecture de la feuille de match

La commission enregistre le 2^{ème} forfait non avisé de AS Val de Fontenay 1

Forfait dans les trois dernières journées – amende 100 euros

Match N° 24653505 - CO CACHAN 2 / BANN ZAMMI Seniors D3.B du 04/06/2023

Lecture de la feuille de match

La commission enregistre le 2^{ème} forfait non avisé de Bann Zammi.

Forfait dans les trois dernières journées. Amende 100 euros

Match N° 25132487 - FC VITRY ACADEMIE /ELAN CHEVILLY LARUE 3 Seniors D4 du 04/06/2023

Lecture de la feuille de match

La commission enregistre le 2^{ème} forfait non avisé de Elan Chevilly Larue

Forfait dans les trois dernières journées – Amende 100 euros

CHAMPIONNAT CDM / ANCIENS

Match N°25149479 - FRANCO PORTUGAIS VILLIERS / USJTO CHOISY LE ROI CDM D1 du 04/06/2023

Lecture du courriel de USJTO CHOISY du 3 juin. (tardif)

La commission enregistre le 1^{er} forfait tardif de USJTO Choisy

Forfait dans les trois dernières journées – Amende 100 euros

Match N° 24676759 ORLY AC / VIRAMANENSE IVRY ANCIENS D1 du 04/06/2023

Lecture du courriel de Desportiva Viramanense du 02/06/23.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de Desportiva Viramanense

Forfait dans les trois dernières journées – amende 100 euros

Match N° 24676938 AS CHOISY LE ROI / ASF LE PERREUX Anciens D2.B du 04/06/2023

Lecture du courriel de ASF Le Perreux du 02/06/23.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de ASF le Perreux

Forfait dans les trois dernières journées – amende 100 euros

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

CHAMPIONNAT U18

Match N° 24655114 - CO VINCENNES / AJ LIMEIL BREVANNES U18 D2.B du 04/06/2023

Lecture du courriel de CO Vincennes du 06/06/23.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait non avisé de CO Vincennes

Forfait dans les trois dernières journées – amende 100 euros

Match N° 25132795 - CA L HAY LES ROSES / CAP CHARENTON 2 U18 D3 du 04/06/2023

Lecture du courriel de CAP Charenton et de la feuille de match du 03/06/23.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de CAP Charenton

Forfait dans les trois dernières journées – amende 100 euros

CHAMPIONNAT U16

Match N° 24654436 - US ALFORTVILLE / AS CHOISY LE ROI U16 D2.A du 04/06/2023

Lecture de la feuille de match et du courrier de CA Vitry du 05/06/23.

Après vérification, le Parc de Choisy confirme la tenue du match à l'horaire et à la date prévue.

Match N° 24654662 - FC ST MANDE / LUSITANOS ST MAUR U16 D3.A du 04/06/2023

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de Lusitanos St Maur

Forfait dans le trois dernières journées – Amende 100 euros

Match N° 24654841 - FC BRY / AS VAL DE FONTENAY U16 D3.C du 04/06/2023

Lecture du courriel de BRY FC .

La commission enregistre 1^{er} forfait avisé de FC Bry

Forfait dans les trois dernières journées – Amende 100 euros

Match N° 25133013 - FC ALFORTVILLE / AS VAL DE FONTENAY 2 U16 D4.A du 04/06/2023

Lecture de la feuille de match .

La commission enregistre le 3^{ème} forfait non avisé de AS Val de Fontenay

Forfait dans les trois dernières journées – Amende 100 euros

Match N° 25133103 - US ORMESSON 2 / ES VITRY 3 U16 D4.B du 04/06/2023

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de ES Vitry 3

Forfait dans les trois dernières journées – amende 100 euros

Match N°25133102 - FC MAROLLES / FC SUCY 3 U16 D4.B du 04/06/2023

Lecture du courriel de FC Sucy.

La commission enregistre le 3^{ème} forfait avisé de FC Sucy 3 entraînant le forfait général.

Forfait dans les trois dernières journées – amende 100 euros

Match N° 25133099 – THIAIS FC 2 / SFC CHENNEVIERES U16 D4.B du 04/06/2023

Lecture de la feuille de match papier envoyée par le club de Thiais FC.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de SFC Chennevières

Forfait dans les trois dernières journées – amende 100 euros

CHAMPIONNAT U14

Match N° 25678869 - THIAIS FC / US FONTENAY 2 D2B du 03/06/2023

Courrier de Fontenay US du 06/06/23 (*Terrain indisponible en raison de la finale du Challenge U11 F et U11G organisé par le District*).

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de US Fontenay

Match N° 25679001 - US VILLEJUIF / SFC CANNAVEROIS U14 D4 A du 03/06/2023

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de Cannaverois SFC

Forfait dans les trois dernières journées – amende 100 euros

Match N° 25679047 - FC NOGENT 2/ FC ALFORTVILLE 2 U14 D4.B du 03/06/2023

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 3^{ème} forfait non avisé entraînant le forfait général de FC Alfortville.

Forfait dans les trois dernières journées – amende 100 euros

Match N° 25678745 - VGA ST MAUR US 4 / GENTILLY AC U14 D4.D du 27/05/2023

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de Gentilly AC

Forfait dans les trois dernières journées – amende 100 euros

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 05 juin 2023

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : MM. FETOUS Lakhdar, GRESSIEN Georges,

Assistent : Mme GUILIANI Patricia et MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents (tes) excusés (ées) : Mmes NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie et URREGO Mariza et MM. GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joel, SAINT-ALBIN Maurice.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives :

du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club

- L'objet de votre demande et les références des rencontres :
(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit
du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités
par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) :

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal :
au **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER

LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :

- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf
sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),

- TRANSFEREZ CE FICHER A cfaer94@gmail.com.

Technique : DRISS : 01.55.96.11.**43** Ou HEDI : 01.55.96.11.**42**

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2022. Courrier club de Numéro d'affiliation
5..... du 19/09/2022. Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable
Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

INFORMATIONS :

**La Commission est actuellement en phase de test
avec l'application de la F.F.F : FAL.
Si vous recevez des messages d'annulation de plateaux,
ne pas en tenir compte.**

U 7

Courrier non officiel de M. LEPEIGNEUX Kevin du 24/05/2023

Courrier non-traité et officiel.

U 9

Courrier de BRY F.C. du 02/06/2023

Plateau U9 du 03/06/2023 à FONTENAY SS/BOIS U.S.

Pris note.

Courrier de VALENTON FOOTBALL ACADEMY du 29/05/2023

Plateau U9 du 03/06/2023 à JOINVILLE R.C.

Pris note.

Rencontres neutralisées en U6/U7 (Plateau avec ASOMBA) et en U8/U9.

Courrier de VILLENEUVE AFC du 02/06/2023

Plateau U9 du 03/06/2023 à VILLENEUVE AFC

Courrier tardif.

U 13

Courrier non officiel de M. GAYE Rudy du 05/06/2023

Courrier non-traité.

LES FINALES DEPARTEMENTALES DU CHALLENGE U10/U11

*Les clubs vainqueurs « GARCONS » sont : **US VILLEJUIF et CO VINCENNES.***

*Le club vainqueur « FILLES » est : **RC JOINVILLE.***

SAISON : 2022 - 2023
CHALLENGE DES CLUBS : RECAPITULATIF GENERAL

<u>CLUBS</u>	Points Acquis	Points Perdus Réunion ECF	Points Perdus U7	Points Perdus U9	Points Perdus U11	Points Perdus U13	Points Perdus CR	Points Perdus Festival U13	Points Perdus VDM Futsal U11	Points Perdus VDM Futsal U13	SOLDES
ALFORTVILLE US	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	60	2	0	0	2	0	4	0	0	0	52
ASOMBA	60	0	0	0	0	0	2	2	0	0	56
AVENIR SPORTIF D'ORLY	60	0	0	0	8	8	0	4	0	0	40
BOISSY F.C.	60	0	1	1	0	0	0	0	0	0	58
BONNEUIL S/MARNE C.S.	60	0	0	0	2	0	4	0	0	0	54
BRY F.C.	60	0	0	0	0	0	0	2	0	0	58
CA VITRY94.2	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CACHAN C.O.	60	2	0	0	4	0	4	0	0	0	50
CAUDACIENNE ENT.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CHAMPIGNY F.C. 94	60	0	0	1	2	2	0	0	0	0	55
CHARENTON C.A.P.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CHEVILLY LA RUE ELAN	60	0	0	1	0	6	0	0	0	0	53
CHOISY LE ROI A.S.	60	0	0	0	2	0	6	4	0	0	48
CRETEIL LUSITANOS F. US	60	0	0	0	0	4	0	0	0	0	58
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	60	2	0	0	0	0	0	0	0	0	58
ENT.SANTENY MANDRES	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
F. C. MANDRES PERIGNY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
FONTENAY SS/BOIS U.S.	60	0	0	0	14	10	2	4	0	0	30
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	60	0	0	0	2	2	4	0	0	0	52
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	60	0	0	1	0	4	0	2	0	0	53
FRESNES A.A.S.	60	0	0	1	10	4	0	2	0	0	43
GENTILLY ATHLETIC CLUB	60	0	1	0	0	2	0	0	0	0	57
HAY LES ROSES C.A.	60	2	0	0	0	2	2	0	0	0	54
JOINVILLE R.C.	60	0	0	1	0	4	0	0	0	0	57
KREMLIN BICETRE C.S.A.	60	0	0	0	0	0	4	0	0	0	56
LIMEIL BREVANNES A.J.	60	0	0	0	2	10	0	8	0	0	40
LUSITANOS ST MAUR U.S.	60	0	0	0	0	0	0	2	0	0	58
MAISONS ALFORT F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
MAROLLES F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
NOGENT S/MARNE F.C.	60	0	0	0	0	0	2	0	0	0	58
NOISEAU STE S.	60	2	0	0	0	2	0	0	0	0	56
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ORMESSON U.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
RUNGIS U.S.	60	0	1	0	6	2	0	0	0	0	53

ST MANDE F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	60	4	0	1	6	6	6	4	0	0	33
SUCY F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
THIAIS F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
U. FOOTBALL CRETEIL	60	0	1	1	2	0	2	0	0	0	54
U. S. IVRY FOOTBALL	60	0	1	0	22	8	4	0	0	0	25
UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
VAL DE FONTENAY AS	60	2	1	0	10	2	4	0	0	0	41
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
VILLECRESNES U. S.	60	0	0	1	2	0	0	0	0	0	57
VILLEJUIF U.S.	60	0	0	1	2	4	0	0	0	0	53
VILLENEUVE ABLON U.S.	60	2	0	0	8	2	0	6	0	0	42
VILLENEUVE AFC	60	0	0	0	2	0	0	4	0	0	54
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	60	0	0	0	2	2	0	0	0	0	56
VINCENNOIS C.O.	60	0	0	0	2	0	0	0	0	0	58
VITRY E.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60

**SAISON 2022 - 2023 :
ANNEXE FINANCIERE**

U6/U7 et U8/U9 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 € (au club d'accueil)
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
<i>Non-retour des résultats et feuilles d'engagement des Challenges et coupes dans les 48h,</i>	<i>50,00 € (par club)</i>
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie ...),	30,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 € (au club d'accueil)
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I),	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1er forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 06/06/2023

Président : M. MAGGI

Présents : Mme POLICON - MM. FOPPIANI - ALVES - GUERCHOUN - TAVENOT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

TOURNOIS

Catégorie : U6 – U7 – U8 – U9

Club : COSMA CLUB OMNISPORTS

Date : 17 et 18 juin 2023

Adresse : STADE FREBAULT Rue du Colonel Fabien ARCUEIL

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi des 17 et 18 /06/2023.

La commission ne peut homologuer ce tournoi car selon l'article 25.4 de la commission des Statuts et Règlements du District du VDM, les tournois pour les catégories U6 - U7 - U8 - U9 sont INTERDITS.

JEUNES

U16 – D1 - MATCH 24654338 – FONTENAY US 2 / LE PERREUX FR 1 du 14/05/2023

(Hors la présence de M. MAGGI)

Reprise du dossier,

Première Audition des personnes convoquées,

Suspicion de participation de M. MAJOUX Axel gardien U16 à la rencontre U18 (US FONTENAY vs ST MAUR VGA) qui s'est déroulée en levée de rideau de la rencontre U16 objet de l'évocation, donc à 2 matchs en moins de 24h et donc sous fausse identité.

Le représentant du club de **LE PERREUX FR** explicite la raison de leur évocation par les remarques de parents et d'un Dirigeant du club de **LE PERREUX FR 1** qui a alerté l'éducateur et ces personnes étaient présentes avant la fin de la rencontre des U18 de **FONTENAY US** qui jouaient en levée de rideau de la rencontre U16.

Les représentants de **FONTENAY US** indiquent leur surprise et mécontentement compte tenu de l'objet de cette demande d'évocation.

Les représentants de **FONTENAY US** ont fourni deux attestations du père de chaque joueur présent sur les rencontres avec photocopie d'une pièce d'identité et une photo de chaque joueur pour attester de la présence et de la participation des 2 joueurs dans leur match respectif.

M. TCHOENKOU David, arbitre officiel central sur la rencontre U16 et le représentant de LE PERREUX FR confirme que c'est bien M. MAJOUX Axel qui a participé à la rencontre U16 ce qui n'était contesté par personne.

L'arbitre de la rencontre précédente U18 M. GADER Aimen n'ayant pas pu être présent et ne pouvant pas se déplacer le lundi est convoqué mardi 06 juin prochain.

En fin de séance, M. ROGY Mathis gardien de but U18 du club de FONTENAY précise deux points particuliers :

- Tout d'abord qu'il a prêté son maillot de gardien car l'équipe U16 n'en avait pas
- Qu'il est parti en courant à la fin de sa rencontre car il avait des ennuis personnels.

Deuxième audition des personnes convoquées.

Hors la présence de M. Maggi

L'arbitre officiel de la rencontre U18 D1, M. GADER Aimen, reconnaît que M. Mathis ROGY, présent lors de cette audition, est bien le gardien qui a évolué lors de la rencontre US FONTENAY / VGA ST MAUR et que c'est M. MAJOUX Axel qui a évolué en U16 D1 (Match US FONTENAY / AS LE PERREUX)

En conséquence, la commission dit l'évocation non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

COUPE AMITIE U16 - MATCH 25825573 – FONTENAY US 2 / MAISONS ALFORT FC 2 du 21/05/2023

Reprise du dossier.

La commission prend connaissance de la réclamation du club de **FONTENAY US 2** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **MAISONS ALFORT FC 2** susceptibles d'avoir participé aux deux dernières rencontres de championnat disputées avec les équipes supérieures de leur club.

Considérant après vérification que tous les joueurs étaient valablement qualifiés pour disputer la rencontre.

La commission dit la réclamation d'après-match recevable mais non fondée.

Réserve du club de **FONTENAY US 2** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **MAISONS ALFORT FC 2** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification, que l'équipe de **MAISONS ALFORT FC 1** jouait le même jour au titre de la Coupe du Val de Marne U16 contre **CHOISY LE ROI AS 1**.

Par ce motif, la commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.7.1 du R.S.G du District V. D. M. n'est à relever à l'encontre du club de **MAISONS ALFORT FC 2**.

Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

U16 – D2/A - MATCH 24654439 – VILLEJUIF US 2 / VITRY ES 1 du 04/06/2023

La commission prend connaissance de la réserve du club de **VITRY ES 1** sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de **VILLEJUIF US 2** dont l'équipe est susceptible de comprendre plus de trois joueurs ayant effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

La commission met le dossier en attente de la réception de la feuille de match.

U18 – D1 - MATCH 24654931 – ST MAUR VGA 2 / RUNGIS U.S.1 du 04/06/2023

Réserve du club de **RUNGIS U.S.1** sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de **ST MAUR VGA 2** dont l'équipe est susceptible de comprendre plus de trois joueurs ayant effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification, que seuls les 3 joueurs suivants

SOARES	Nelson	25 matchs
DIARRA	Lassana	18 matchs
TOTO	Stanley	19 matchs

ont effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

Dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.8 du R.S.G du District du Val de Marne n'est à relever à l'encontre de ce club,

Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 08 JUIN 2023

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2022 / 2023 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FORFAITS GENERAUX

Féminines D1 :

VILLENEUVE ABLON US (1) (PV 04/10/22)

LE PERREUX ASF (PV 31/01/22)

Séniors D3.A :

ALFORTVILLE US (2) (PV 19/01/22)

Seniors D4.B :

CHOISY AS (3) (PV 15/11/22)

ASOMBA (2) (PV 24/01/23)

VAL DE BIEVRE (2) (PV 04/04/23)

TROPICAL AC (PV 18/04/23)

U18 D3.A :

MANDRES PERIGNY (1) (PV 20/09/22)

SUCY FC (2) (PV 20/09/22)

CHOISY AS (2) (PV 30/11/22)

U18 D3.B :

BOISSY FC (1) (PV 04/10/22)

CAUDACIENNE ES (1) (PV 15/11/22)

U18 D4.A :

LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV 29/09/22)

U16 D2.B :

OLYMPIQUE PARIS ESPOIR (1) (PV 04/10/22)

U16 D4.A :

FC VITRY 94 ACADEMIE (PV 08/11/22)

U16 D4.B :

ALFORTVILLE FC (1) (PV 08/11/22)

U14 Phase 1 – Poule 1 :

CHEVILLY LARUE (2) (PV 04/10/22)

ANCIENS D2.B :

CHEVILLY LARUE (11) (PV 04/10/22)

ANCIENS D3.A :

GENTILLY AC (11) (PV 04/10/22)

ANCIENS D4 :

ARSENAL AC (PV 15/11/22)

FORFAITS GENERAUX DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNATS (Application article 23.6 des RSG du District)

Seniors D2.B : FRESNES AAS (PV 16/05/23)

U18 D2.A : ALFORTVILLE US (PV 16/05/23)

U14 D4.C : ALFORTVILLE US (PV 16/05/23)

U16 D4.A : VAL DE FONTENAY AS 2 (PV 06/06/23)

U16 D4.B : SUCY FC 3 (PV 06/06/23)

U14 D4.D : ALFORTVILLE FC 2 (PV 06/06/23)

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

Match perdu à l'équipe recevante (pas de réponse aux deux appels de feuilles manquantes) :

U16 D3.A : 24654650 : LUSITANOS US 2 / ARCUEIL COSM 1 du 14/05/23

U14 D2.A : 25678909 : THIAIS FC 2 / VAL DE FONTENAY AS 1 du 13/05/23

U14 D3.B : 25678995 : FC ALFORTVILLE / VILLEJUIF US 4 du 13/05/23

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
 - En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 08/05/2023) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
SENIORS D2 FC NOGENT	07/05/2023		
SENIORS D3 FC THIAIS 2 US VILLECRESNES	26/03/2023 07/05/2023		
SENIORS D4 AC TROPICAL GENERATIONS TAKTIK 1	26/02/2023 12/03/2023		
CDM D1 USJTO CHOISY	07/05/2023		
ANCIENS D1 US IVRY 11	19/03/2023		
ANCIENS D3 US VILLEJUIF	26/03/2023		
ANCIENS D4 AJ TREMBLAY	07/05/2023		
U16 D1 US LUSITANOS	26/03/2023		
U16 D2 US ALFORTVILLE 1 US IVRY FOOT	12/02/2023 16/04/2023		
U16 D3 FC CHAMPIGNY 2 ARCUEIL COM US FONTENAY 3	12/02/2023 19/03/2023 19/03/2023	19/03/2023	
U16 D4 SFC CHENNEVIERES	19/03/2023		
U14 D1 AAS FRESNES D2 AJ LIMEIL BREVANNES D3 AVS ORLY D3 THIAIS FC D3 AAS FRESNES 2 D4 VAL DE FONTENAY 2 D4 SFC CANNAVEROIS 1 D4 US ALFORTVILLE D4 VITRY CA 94.2 D4 US LUSITANOS D4 CSM BONNEUIL D4 FC D'ALFORTVILLE	01/04/2023 18/02/2023 25/03/2023 01/04/2023 15/04/2023 18/02/2023 18/02/2023 11/03/2023 01/04/2023 01/04/2023 22/04/2023 06/05/2023	22/04/2023 15/04/2023	

ANNEXES

AMENDES

Club :	521869	ALFORTVILLE US						
Dossier :	21142284	du	07/06/2023	U14 D4 (94)/ Phase 2	Poule C	25678666	01/04/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	89	Absence non excusée à la convocation de commission			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	89	Absence non excusée à la convocation de commission			06/06/2023	06/06/2023		100,00€
Dossier :	21142285	du	07/06/2023	U16 D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	24654414	19/03/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	89	Absence non excusée à la convocation de commission			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	89	Absence non excusée à la convocation de commission			06/06/2023	06/06/2023		100,00€

Club :	550293	BANN'ZANMI						
Dossier :	21142329	du	07/06/2023	Seniors D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	24653505	04/06/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	95	2eme Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait			06/06/2023	06/06/2023		100,00€

Club :	500791	BRY F.C.						
Dossier :	21142357	du	07/06/2023	U16 D3 (94)/ Phase Unique	Poule C	24654841	04/06/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			06/06/2023	06/06/2023		100,00€

Club :	500012	CHARENTON C.A.P.						
Dossier :	21126564	du	31/05/2023	U16 D1 (94)/ Phase Unique	Poule U	24654345	04/06/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	75	Demande Tardive de Délégué			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	75	Demande tardive de Délégué			04/06/2023	04/06/2023		50,00€
Dossier :	21142352	du	07/06/2023	U18 D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	25132795	04/06/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	95	2eme Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait			06/06/2023	06/06/2023		100,00€

Club :	516843	CHEVILLY LA RUE ELAN						
Dossier :	21126880	du	31/05/2023	Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule Unique	25150465	12/04/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	89	Absence non excusée à la convocation de commission			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	89	Absence non excusée à la convocation de commission			30/05/2023	30/05/2023		100,00€
Dossier :	21142333	du	07/06/2023	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	25132487	04/06/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	95	2eme Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait			06/06/2023	06/06/2023		40,00€

Club :	500031	CHOISY LE ROI A.S.						
Dossier :	21126881	du	31/05/2023	Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule Unique	25150465	12/04/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	89	Absence non excusée à la convocation de commission			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	89	Absence non excusée à la convocation de commission			30/05/2023	30/05/2023		100,00€

Club :	539141	DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A.						
Dossier :	21142345	du	07/06/2023	Anciens D1 (94)/ Phase Unique	Poule U	24676759	04/06/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			06/06/2023	06/06/2023		100,00€

Club :	560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE						
Dossier :	21142434	du	07/06/2023	U14 D4 (94)/ Phase 2	Poule B	25679047	03/06/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General			06/06/2023	06/06/2023		100,00€

Club :	540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.						
Dossier :	21115377	du	24/05/2023	Coupe +45 Ans Vdm (94)/ Phase 1	Poule Unique	25820277	21/05/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			30/05/2023	30/05/2023		9,50€
Dossier :	21115386	du	24/05/2023	Seniors D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	24653114	18/05/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			30/05/2023	30/05/2023		9,50€
Dossier :	21142348	du	07/06/2023	Anciens D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	24676938	04/06/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			06/06/2023	06/06/2023		100,00€

Club :	590215	GENTILLY ATHLETIC CLUB						
Dossier :	21142435	du	07/06/2023	U14 D4 (94)/ Phase 2	Poule D	25678745	27/05/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			06/06/2023	06/06/2023		100,00€

Club :	526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.						
Dossier :	21142354	du	07/06/2023	U16 D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	24654662	04/06/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			06/06/2023	06/06/2023		100,00€

Club :	542388	MAISONS ALFORT F.C.						
Dossier :	21142361	du	07/06/2023	Anciens D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	24676939	04/06/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere			06/06/2023	06/06/2023		9,50€

Club :	582118	SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS						
Dossier :	21142428	du	07/06/2023	U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	25133099	04/06/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	95	2eme Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait			06/06/2023	06/06/2023		100,00€

Dossier :	21142432	du	07/06/2023	U14 D4 (94)/ Phase 2	Poule A	25679001	03/06/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			06/06/2023	06/06/2023		100,00€

Club :	521870	SUCY F.C.					
Dossier :	21142427	du	07/06/2023	U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	25133102	04/06/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						

Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General	06/06/2023	06/06/2023		100,00€

Club :	512963	THIAIS F.C.				
Dossier :	21142110	du 07/06/2023 U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	25133099	04/06/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere	06/06/2023	06/06/2023		9,50€

Club :	523411	U. S. IVRY FOOTBALL				
Dossier :	21142324	du 07/06/2023 Seniors D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	24653104	28/05/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	95	2eme Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait	06/06/2023	06/06/2023		100,00€

Club :	560609	UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES				
Dossier :	21142344	du 07/06/2023 Cdm D1 (94)/ Phase Unique	Unique	25149479	04/06/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	06/06/2023	06/06/2023		100,00€

Club :	535208	VAL DE FONTENAY AS				
Dossier :	21142326	du 07/06/2023 Seniors D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	24653415	04/06/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	95	2eme Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait	06/06/2023	06/06/2023		100,00€
Dossier :	21142425	du 07/06/2023 U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	25133013	04/06/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General	06/06/2023	06/06/2023		100,00€

Club :	500138	VINCENNOIS C.O.				
Dossier :	21142349	du 07/06/2023 U18 D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	24655114	04/06/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	95	2eme Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait	06/06/2023	06/06/2023		100,00€

Club :	529210	VITRY E.S.				
Dossier :	21142426	du 07/06/2023 U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	25133103	04/06/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	06/06/2023	06/06/2023		100,00€

Total Général :	2 228,00€
-----------------	-----------